

FONDS NATIONAL D'AIDE D'URGENCE AIDE ANNUELLE 2010-2011

Dossier complémentaire au dossier social étudiant

A retourner **COMPLET** et avant le **31/12/2010** au :
CROUS de Nantes – Gestionnaire FNAU Annuel – Service DSE
2 Boulevard Guy Mollet -BP 52213 - 44322 NANTES CEDEX 3

RAPPEL

L'article 203 du code civil et la jurisprudence de la Cour de Cassation impose aux parents d'assurer l'entretien de leurs enfants même majeurs, tant que ceux-ci ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. A titre exceptionnel, à défaut de l'aide parentale et pour des situations particulières, une aide annuelle peut être attribuée conformément à la réglementation en vigueur.

Votre dossier d'aide annuelle sera transmis pour décision à la commission du FNAU comprenant des représentants des étudiants et de l'administration.

NOM : PRENOM :

Date de naissance : / / Nationalité :

INE N°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Mail :

Adresse familiale :

..... Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse personnelle :

..... Téléphone :/...../...../...../.....

Situation familiale de l'étudiant : célibataire marié(e) ou pacsé(e) DATE/...../..... séparé(e) ou divorcé(e)

Nombre d'enfants à la charge de l'étudiant :

MOTIF DE LA DEMANDE DU FNAU AIDE ANNUELLE

Cocher la case (ou les cases) correspondant à votre situation

- Indépendance familiale avérée**, 4 conditions à remplir :
- pas de soutien matériel des parents (pas de pension alimentaire hormis celle prévue par une décision de justice)
 - domicile séparé des parents
 - avis fiscal 2009 au nom de l'étudiant ou déclaration fiscale remplie en 2010
 - salaires annuels égaux au moins à 3 SMIC (3 000 €) sur les 12 mois précédant la demande qui doit être déposée avant le 31/12
- Reprise d'études** (entre 28 et 35 ans au 1/10/10) sous réserve de ne pas bénéficier d'autres aides (indemnités chômage, RSA, etc...)
- Cursus** (crédits ECTS manquants inférieurs à 10)
- Rupture familiale** (évaluation de la situation après entretien avec une assistante sociale – cf coordonnées page 4)
- autre motif** – difficultés particulières : préciser

Pour les situations de rupture familiale et de difficultés particulières vous êtes invité à vous adresser au service social étudiant (coordonnées page 4)

OBSERVATIONS (Cadre réservé au service)

CURSUS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
Baccalauréat, date d'obtention :			Série :	
ANNEE UNIVERSITAIRE	ETUDES SUIVIES OU ACTIVITE	Année validée <small>(précisez oui ou non)</small>	Aide attribuée <small>(précisez oui ou non et l'échelon)</small>	
			BOURSE	ALLOCATION D'ETUDES Ou FNAU ANNUEL
2010-2011	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech
2009-2010	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech
2008-2009	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech
2007-2008	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech
2006-2007	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech
2005-2006	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech
2004-2005	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech
2003-2004	Etablissement fréquenté (Nom / communie) : Niveau d'études et formation :		Ech	Ech

PIECES JUSTIFICATIVES à fournir IMPERATIVEMENT

POUR TOUTES LES CATEGORIES

- Lettre de motivation ET projet professionnel
SI DIFFICULTES UNIVERSITAIRES ET/OU REORIENTATION EXPLIQUER LES RAISONS
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Certificat d'inscription ou carte d'étudiant 2010/2011
- Pour les étrangers résidants copie de la carte de séjour.

EN PLUS pour la rubrique INDEPENDANCE

- Avis fiscal de l'étudiant et/ou du conjoint : 2009 (revenus 2008) ou déclaration fiscale établie en 2010
- Copie des bulletins de salaire
- Quittance de loyer au nom de l'étudiant.
- Attestation de non versement allocation chômage en cas d'interruption d'études.
- Copie de la décision de justice stipulant le versement d'une pension alimentaire à l'étudiant.

EN PLUS pour la rubrique REPRISE D'ETUDES (entre 28 et 35ans au 01/10/10)

- Curriculum Vitae COMPLET depuis l'obtention du baccalauréat
- Justificatifs des réponses aux dispositifs existants : RSA - PARE - AIFL (financement régional) – CIF etc...
- Attestation du Pôle emploi de non versement d'allocations chômage
- Avis fiscal de l'étudiant et/ou du conjoint/concubin : 2009.

COORDONNEES DES SERVICES SOCIAUX

LOIRE ATLANTIQUE ET VENDEE

CROUS (service social) - CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

2, boulevard Guy Mollet BP 52213 - 44322 Nantes cedex 3 ☎ 02 40 37 13 39 – crous.assistantesociale@ac-nantes.fr

SUMPPS (service social) - SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE

110 Boulevard Michelet – BP 32238 - 44322 Nantes cedex 3 ☎ 02 40 37.10.50

MAINE ET LOIRE

CLOUS et SUMPPS (service social)

- Maison des étudiants

2, boulevard Beaussier 49000 Angers ☎ 02 41 22 69 26

- CLOUS Angers – Maine et Loire

35, boulevard du Roi René BP 5128 - 49051 Angers cedex 02 ☎ 02 41 25 45 80

SARTHE ET MAYENNE

CROUS - Antenne du Mans et SUMPPS (service social)

Maison de l'université

Avenue Olivier Messiaen - 72085 Le Mans cedex 9 ☎ 02 43 83 30 34 et ☎ 02 43 83 37 28

Le service social assure une permanence par quinzaine sur le campus de LAVAL, se renseigner dans les scolarités pour le lieu et les dates

Les étudiants en BTS et CPGE, en lycées publics et privés, peuvent également contacter les services ci-dessus.

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente notice sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande ou le retrait de l'aide accordée.

Date :

Signature de l'étudiant :

Cadre réservé au service	
F N A U	<u>Commission</u> du Décision <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<u>Observation</u> :

